

FEUILLE D'EMARGEMENT

CONSEIL DE L'ED TESC DU 14 Février 2012

12 Représentants des établissements et des unités de Recherche :

SIGNATURE

Colette Zytnicki	Directrice	Présente
Bernard Charlery de la Masselière	Représentant Dynamique rurale	Excusé, remplacé par A.M.Granié
Jean-Pierre Albert	Représentant EHESS	Excusé
Vincent Simoulin	Représentant CERTOP	Présent
Michel Bertrand	Représentant FRAMESPA	Présent
Didier Galop	Représentant GEODE	Présent
Med Kechidi	Représentant LEREPS	Présent
Denis Eckert	Représentant LISST	Excusé, remplacé par F.Sicot
Pierre MORET	Représentant TRACES	Excusé
Alain Chatelet	Représentant du LRA	Excusé, remplacé par Frédéric Bonneaud
Corinne Bonnet	Représentante (EA PLH-Erasme)	Présente
Katia Dago	Représentante du personnel administratif	Présente

4 Personnalités extérieures à l'ED relevant de ses domaines scientifiques :

Hugues Kenfack	Représentant CS UT1	Absent
Nicolas Valdeyron	Représentant CS UTM	Excusé
Philippe Raimbault	Directeur de l'IEP Toulouse	Présent
Carine Desaulty	Représentant(e) du CNRS	Excusée

4 Personnalités extérieures issues du monde socio-économique :

Juliette Malinas	Toulouse Ouest Partenaires	Absente
Jean-Marie Rigaud	AVAMIP	Excusé
Michel Vaginay	DRAC	Présent
Marie-Pierre Gleyzes	Représentant du Conseil Régional	Excusée

4 Représentants étudiants élus:

Sébastien Poublanc		Absent
Sébastien Gasc		Présent
Sylvain Racaud		Présent
Elsa Pibou		Absente

2 ou 3 : Invités permanents (sans droit de vote)

D. Galliano	Représentante UMR Agir	Présente
Evelyne Bouttier	(gestionnaire de l'ED)	Présente
M. Guiraud	(personnel DED, chargée de la formation)	Absente

COMPTE-RENDU CONSEIL TESC 14 Février 2012

Ordre du jour :

- Mentions
- Comité de suivi de thèse
- Modalités de sélection des CDU
- Questions diverses

1- MENTIONS:

Une réflexion doit être menée sur nos pratiques dans la délivrance des mentions. Quel signal de qualité doit-on donner ?

Les félicitations doivent être réservées aux thèses excellentes.

Les pratiques sont très différentes en la matière :

En Suisse, les établissements distinguent les meilleures thèses en instituant un prix de thèse.

A Dauphine, un processus d'évaluation des thèses ayant reçu les félicitations a conduit à la suppression de la mention.

Le problème des mentions ne peut être isolé de celui de l'insertion professionnelle des docteurs car leur visibilité est importante pour des recrutements autres que dans le monde de la recherche, notamment auprès des collectivités locales.

Les élus étudiants vont consulter les doctorants.

L'Ecole Doctorale peut donner une grille d'indicateurs pour l'attribution de la mention Félicitations: la composition du jury, les publications, le rayonnement international...Le Bureau se réunira donc pour y réfléchir et construire cette grille.

2- COMITE DE SUIVI DE THESE :

Rappel : l'obligation de mise en place de comité de suivi de thèse en 2011/12 a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil du 3 Novembre 2011, selon la définition suivante : un comité de suivi de thèse se compose du directeur de thèse, d'un membre extérieur au labo et d'un membre extérieur à l'Université et doit se réunir au moins une fois lors de la thèse.

Le LISST interroge le Conseil sur la possibilité d'assouplir la règle sur la composition du comité. En effet, dans la mesure où certains laboratoires sont formés d'équipes ayant une activité très séparée, le membre d'une autre équipe pourrait faire partie du comité en tant que membre extérieur. D'autant que se pose la question du financement.

Il s'agirait donc de définir le deuxième membre du comité comme extérieur à l'équipe et non plus au labo, comme décidé lors du précédent conseil.

L'intérêt de ce comité de suivi de thèse est de permettre un bilan et un meilleur encadrement des thèses. Il offre un cadre rassurant pour les doctorants et permet à l'Ecole Doctorale d'améliorer la qualité et la durée de thèse.

La réunion de ce comité une fois pendant la thèse est un minimum ; il est entendu que si des labos ont des pratiques plus poussées, ils peuvent les conserver.

A l'issue de la discussion, la proposition suivante est soumise au vote du Conseil :

- un comité de thèse est défini au cours de la 1^{ère} année de la thèse (composé de 3 membres : le directeur de la thèse, une personne extérieure à l'équipe, une personne extérieure à l'université)
- ce comité de thèse doit se réunir au moins une fois au cours de la thèse, au plus tard à la fin de la 2^{ème} année
- le compte-rendu de la réunion devra être fourni obligatoirement à l'école doctorale au moment de la réinscription en 3^{ème} année de thèse

La fiche de constitution du comité doit être fournie dans le dossier d'inscription en 2^{ème} année et le compte-rendu de la réunion du comité doit être joint au dossier d'inscription en 3^{ème} année.

En cas de défaillance de l'encadrant, la Commission de l'Ed examinera le dossier.

Cette règle s'impose aux doctorants inscrits en 1^{ère} année en 2011-12.

VOTE :

1 contre, 9 pour, 1 ne prend pas part aux votes

Cette proposition est donc adoptée.

3- MODALITES DE SELECTION DES CDU :

En Bureau, une proposition sur un nouveau mode d'attribution des CDU a émergé : les unités de recherche pourraient faire émerger des thématiques qu'elles classeraient et qui seraient choisies lors du Conseil de l'ED consacré aux CDU. Le choix des candidats interviendrait dans un second temps.

Cette procédure va à l'encontre du fonctionnement actuel basé sur la sélection des meilleurs étudiants de master. Mais elle permettrait de toucher des publics extérieurs au Mirail, d'élargir le recrutement et d'accroître la notoriété de l'université.

Le calendrier devra être différent.

1^{ère} étape : remontée par les labos des projets de thèse, classés, à l'ED.

2^{ème} étape : le Conseil de l'Ed retient des projets quand il connaît le nombre de CDU

3^{ème} étape : l'ED recrute les candidats sur appels d'offre et une structure de sélection avec audition des candidats est mise en place.

La discussion doit être menée dans les unités de recherche. Le Bureau de son côté va continuer sa réflexion et le sujet sera de nouveau abordé lors du Conseil du 21 mai.

Le calendrier habituel est donc maintenu cette année

4- Résultats de la Commission des thèses :

Les avis émis par la Commission des thèses sur les inscriptions dérogatoires sont distribués aux directeurs d'unités sous forme de tableau.

La gestionnaire de l'Ecole Doctorale distribue également les listes des doctorants non réinscrits en thèse en 2011/12 pour contrôle. Les directeurs devront lui communiquer leur situation : abandon de thèse.

Le plan de formation des doctorants sera examiné lors du Conseil du 21 mai.

La séance est levée à 11h49.